

## Prismaflex International obtient le renouvellement de sa qualification « entreprise innovante »

Prismaflex International a obtenu le 23 juin 2017 de la part de Bpifrance le renouvellement de sa qualification « Entreprise innovante » pour la période 2017/2020. Elle pourra à nouveau faire l'objet d'une demande de renouvellement au bout de 3 ans.

Cette qualification permet aux Fonds Communs de Placement pour l'Innovation (FCPI) de comptabiliser leur participation dans Prismaflex International dans la part obligatoire de leur investissement dans les entreprises innovantes, telles que définies au I de l'article L-214-41 du code monétaire et financier.

Cette qualification salue une nouvelle fois, la stratégie de Prismaflex International qui développe des solutions d'affichage innovantes, en adéquation avec les attentes de son marché.

### **Contacts :**

Emmanuel Guzman/ Directeur Financier - Tél : 04 74 70 68 00 – [finance@prismaflex.com](mailto:finance@prismaflex.com)

Amalia Naveira – Relations analystes/investisseurs - Tél : 04 72 18 04 92 – [anaveira@actus.fr](mailto:anaveira@actus.fr)

Marie-Claude Triquet – Relations presse – Tél : 04 72 18 04 93 - [mctriquet@actus.fr](mailto:mctriquet@actus.fr)

**PRISMAFLEX INTERNATIONAL**  
**FABRICANT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE ET IMPRIMEUR NUMERIQUE GRAND FORMAT**  
**ISIN : FR0004044600-ALPRI - Reuters : ALPRI.PA – Bloomberg : ALPRI:FP**  
**EURONEXT GROWTH™**  
[www.prismaflex.com](http://www.prismaflex.com)